

Chers membres du SPH,

Une nouvelle saison sportive débutera le 2 septembre pour les pongistes au hall omnisports de l'école IND - rue de Bruxelles 97, 6220 Fleurus et le 5 septembre pour les nageurs.

Nos horaires :

- Ping-pong : 1 entraînement par semaine, le lundi de 19h00 à 20h00
- Natation : 2 entraînements le jeudi et 2 entraînements le samedi,
 - o 1^{er} entraînement de 17h00 à 17h45
 - o 2^e entraînement de 17h45 à 18h30
 - ➔ Mise à l'eau à 17h00/17h45
 - ➔ Arrivée nécessaire au plus tard 15 minutes avant la mise à l'eau

La cotisation annuelle s'élève à

- 115 € pour la participation à 1 un entraînement, que ce soit en natation ou en ping-pong
- 165 € pour la participation à 2 entraînements ; 1 entraînement de natation et un entraînement de ping-pong, ou 2 entraînements de natation

⚠ Pour des raisons d'organisation, la demande de participation à 2 entraînements de natation sera soumise à l'appréciation des responsables/moniteurs après avoir reçu tous les renseignements demandés et/ou après évaluation des capacités/de l'autonomie du nageur au(x) premier(s) entraînement(s).

Ces demandes dépendront également de la disponibilité des bénévoles accompagnateurs.

La cotisation est à verser avant le 1er septembre 2024 sur le compte du S.P.H. Fleurus : BE54 3601 2259 7797 avec la communication "affiliation 2024-2025 + prénom et NOM de l'athlète".

Pour faciliter la gestion des virements, merci d'indiquer le numéro de compte depuis lequel la cotisation va être payée : ,
le(s) titulaire(s) du compte :

Pour un abonnement sportif, il vous est possible de demander le formulaire à votre mutuelle pour un éventuel remboursement d'une partie de la cotisation.

Vu la nouvelle réglementation, les membres actifs ou non doivent rentrer un certificat médical (joint dans le document 2) au secrétariat du S.P.H. Fleurus (Pavillon Communal rue Emile Vandervelde 97, 6220 Fleurus) au plus tard pour le 1er septembre 2024.

Ce début de saison est un peu particulier car de nouveaux membres forment le conseil d'administration.

Ce changement engendre notamment le retrait progressif de notre secrétaire Anne-Marie. Ses tâches vont être réparties entre les différents membres du conseil d'administration.

Certains de nos fichiers de collecte de vos données sont obsolètes et/ou erronés. Afin de faciliter la gestion du SPH et de pouvoir vous communiquer les informations concernant les

entraînements et les événements, nous allons vous demander de remplir vos coordonnées (détails de leur utilisation en annexe).

Ces documents sont à nous renvoyer dès que possible et au plus tard pour le 30 août 2024. Ils doivent être remplis en majuscule uniquement.

Comment nous contacter?

Pour toute demande ou question concernant la natation, le tennis de table ou le SPH en général, l'adresse e-mail est toujours secretariat@sphfleurus.be.

Pour renvoyer ces **documents de (ré)affiliation**, l'adresse mail est inscriptions@sphfleurus.be

Pour tout ce qui concerne le souper, l'adresse e-mail est evenements@sphfleurus.be

Pour tout ce qui concerne la marche Adeps, l'adresse e-mail est adeptsph@gmail.com

Pour tout ce qui concerne d'éventuels stages, l'adresse e-mail est stages.sph@gmail.com

Pour les équipes SPH du triathlon de la ville de Fleurus, l'adresse e-mail est triathlon@sphfleurus.be

Si vous souhaitez nous téléphoner à propos de votre absence à l'entraînement et de tout ce qui est relatif aux entraînements, le nouveau numéro est le +32 478 13 50 56.

Pour toute autre sujet, le nouveau numéro de téléphone est le 0471 25 12 97.

Les documents annexés sont :

le certificat médical,

le document de réaffiliation (données personnelles),

les explications de l'utilisation de vos données (RGPD),

le règlement d'ordre intérieur du SPH,

l'autorisation du droit à l'image

les chartes de bénévole et/ou d'administrateur (uniquement pour ceux-ci).

Je soussigné père / mère / tuteur légal / responsable / membre du SPH (entourer) avoir reçu et pris connaissance des documents cités ci-dessus destinés à la réaffiliation de (membre du club si mineur ou considéré incapable de signer).

Fait le (date), à (lieu)